

/) DECRET N° 75-242 du 29 Septembre 1975

portant nomination du Capitaine DOSSOU
François au grade Supérieur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret N° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les Décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret N° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
- VU l'Ordonnance N° 69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant Statut Général des Personnels Militaires de l'Armée Dahoméenne et l'Ordonnance N° 70-15/D/DN du 16 Mars 1970 qui l'a modifiée ;
- VU le Décret N° 71-258 du 20 Décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps ;
- VU le Décret N° 75-95 du 21 Avril 1975, portant inscription au tableau d'Avancement d'Officiers des Forces Armées Dahoméennes pour l'Année 1975,
- SUR proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE

ARTICLE 1er : Le Capitaine D'Administration DOSSOU François, Officier d'Active, est nommé au grade de Commandant d'Administration pour compter du 1er OCTOBRE 1975.

ARTICLE 2 : Le présent Décret entraîne augmentation de solde et accessoires de solde pour changement de Corps.

ARTICLE 3 : La Haute Autorité chargée de la Défense Nationale est chargée de l'application dudit Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

FAIT A COTONOU, le 29 SEPTEMBRE 1975.

Le Ministre des Finances,

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,Intendant Militaire de 3° Classe
Isidore AMOISSOU.LE LIEUTENANT-COLONEL MATHIEU KEREKOU.-AMPLIATIONS :

- PR 6 - SGG 4 - MINISTRES I4 - EMAT I5 - EMAGEND I5 - EMSC I5 - DB-DC-CF-SOLDE 4 -
- DSI 8 - IAA-De-CHANC-DCCT 3 - CAB/MIL 4 - DEP-DCAJL 6 - CNI 1 - SPD 2 - CNR 4 -
- TRESOR 8 - JORD 1 - INTERESSE 1 - IGFC 1 - CS 6.- INSAE 2 IGF 1 DI 4